

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Rejeté

AMENDEMENT

N° AC152

présenté par

M. Echaniz, Mme Keloua Hachi, Mme Rouaux, M. Vallaud et les membres du groupe Socialistes
et apparentés

ARTICLE 9

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à supprimer l'article 9.

Amendement de coordination supprimant l'applicabilité des dispositions de la Holding et de la loi
du 30 septembre modifiée dans certains territoires et pays d'outre-mer.